

**LE PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU  
FORESTIER SE POURSUIT EN 2006-2007****Les projets seront acceptés jusqu'au 31 mars 2006!**

*Sainte-Anne-des-Monts, le 17 janvier 2006* –La Conférence régionale des élu(e)s (CRÉ) de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine et les MRC du territoire invitent les personnes ou les organismes désirant présenter un projet dans le cadre du Volet II du *Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier* à le faire d'ici le 31 mars 2006.

Les projets présentés peuvent être à caractère faunique, récréatif, sylvicole, éducatif ou environnemental. Financé par les redevances forestières, ce programme favorise la création d'emplois et permet de faire participer la collectivité à la gestion intégrée des ressources forestières.

Les personnes ou les organismes intéressés à présenter des projets peuvent se procurer le cahier d'instructions du programme et le formulaire de demande d'aide financière aux bureaux de leur MRC, à la CRÉ ou au ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs. Ces documents sont aussi disponibles sur le site Internet de la CRÉ à l'adresse suivante ([www.cre-gim.net/volet.htm](http://www.cre-gim.net/volet.htm)). Les personnes qui désirent obtenir des informations supplémentaires peuvent également contacter la responsable du Programme, Annie Lepage, au 418-763-2336 ou au 1 800-463-6178, poste 6.

Hâtez-vous ! Les projets doivent être expédiés ou déposés à votre MRC ou à la CRÉ d'ici le 31 mars 2006.

-30-

Source et Renseignements :

Annie Lepage  
Responsable du suivi du volet II  
Tél. : 418-763-2336 ou 1 800 463-6178, poste 6  
Courriel : [annie.lepage@cre-gim.net](mailto:annie.lepage@cre-gim.net)